

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU
19 SEPTEMBRE 2019**

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-neuf le jeudi dix-neuf septembre à dix-sept heures trente, le bureau communautaire de Limoges Métropole - Communauté urbaine, légalement convoqué le 13 septembre 2019, par le Président, s'est réuni au siège de Limoges Métropole - Communauté urbaine, 19 rue Bernard Palissy, Salle Gérard Vandembroucke, 1er étage, sous la présidence de Jean-Paul DURET, Président.

Etaient présents :

M. Jean-Paul DURET, M. Guillaume GUERIN, Mme Isabelle BRIQUET, M. Bruno GENEST, M. Pierre COINAUD, M. Claude BRUNAUD, M. Alain DELHOUME, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gaston CHASSAIN, M. Jacques MIGOZZI, M. Pascal ROBERT, M. Vincent LEONIE, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Rémy VIROULAUD, Mme Yvette AUBISSE, M. Claude COMPAIN, M. Jacques ROUX, M. Jean-Louis NOUHAUD, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Jean-Claude CHANCONIE, Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe REILHAC, Mme Julie LENFANT, Mme Nadine RIVET, M. Joël GARESTIER

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Michel DAVID donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE

M. Bernard THALAMY donne pouvoirs à M. Jacques ROUX

Absent :

M. Gilles BEGOUT

Limoges Métropole-Communauté urbaine

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 septembre 2019

Garantie d'emprunt pour le logement social Noalis - Opération le Clos Fleuri - Construction de 12 logements - Impasse des Fleurs à Couzeix - Contrat de la Caisse des Dépôts n° 93970

NOALIS (anciennement Dom'Aulim) a sollicité Limoges Métropole pour obtenir sa garantie à hauteur de 50% sur un prêt de 1 505 119 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et destiné à financer l'opération Le Clos Fleuri, construction de 12 logements situés impasse des Fleurs à Couzeix.

La commune d'implantation de ces logements devant apporter sa garantie à hauteur de 50 %, Limoges Métropole pourrait également garantir ce prêt à même hauteur.

Le bureau communautaire décide de réserver une suite favorable à cette requête en accordant une garantie à hauteur de 50 % pour ce prêt.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 septembre 2019

Parc d'activités du Petit Bonnefont - Cession d'une parcelle de terrain à la société ISONEO ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant

Le bureau communautaire accepte la candidature de la SARL ISONEO pour l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 2 200 m², située sur le parc d'activités du Petit Bonnefont à Saint Just le Martel et décide que cette vente interviendra moyennant le prix de 18 700 € HT, auquel s'ajoutera le taux de TVA en vigueur lors de la signature de l'acte de transfert de propriété.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 septembre 2019

Adhésion 2019 Invivolim

Invivolim fédère les acteurs des secteurs chimie-bio-santé sur le territoire ex-Limousin et s'emploie à dynamiser et animer cette filière.

De plus dans le cadre de son programme d'actions, ce cluster souhaite s'investir aux côtés de Limoges Métropole et des acteurs locaux, pour favoriser le développement d'un projet de Biopark industriel en conduisant une étude préalable, ayant pour objet de déterminer les attentes des entreprises du secteur et les caractéristiques attendues en termes de locaux et de moyens mutualisables.

Le bureau communautaire approuve l'adhésion de Limoges Métropole à Invivolim à hauteur de 10 000 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 septembre 2019

Convention de partenariat entre Limoges Métropole et l'association Interbio Nouvelle-Aquitaine pour l'organisation des rencontres professionnelles régionales de la restauration collective 2019

Dans le cadre des rencontres professionnelles régionales de la restauration collective bio, locale et de qualité qui se tiendront le 27 novembre 2019 au Zénith de Limoges, l'association Interbio Nouvelle-Aquitaine sollicite Limoges Métropole pour un soutien logistique et financier.

Considérant l'intérêt de cette rencontre pour les acteurs, dans ce domaine, et particulièrement ceux du territoire, le bureau communautaire :

- approuve le partenariat avec l'association Interbio Nouvelle Aquitaine et le versement d'une subvention de 2 400 €,
- autorise le Président à signer la convention afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 septembre 2019

Convention de partenariat entre Limoges Métropole et l'association le Festival de l'agriculture
et de l'élevage de la Haute-Vienne

Il est proposé de renouveler le partenariat entre Limoges Métropole et l'association le Festival de l'agriculture et de l'élevage de la Haute-Vienne sous forme d'une convention, avec l'octroi d'une subvention de 5 000 €, ainsi que la mise à disposition de divers équipements pour collecter les déchets afin de soutenir le festival qui s'est déroulé les 7 et 8 septembre 2019 à Panazol.

Le bureau communautaire approuve ce partenariat avec l'association le Festival de l'agriculture et de l'élevage de la Haute-Vienne ainsi que le versement d'une subvention de 5 000 € et autorise le Président à signer la convention afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 septembre 2019

Aménagement de la rue de la Haute Rippe (commune de Saint-Just-le-Martel et commune de Royères) - Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique entre Limoges Métropole - Communauté urbaine et la Communauté de Communes de Noblat

Les communes de Saint-Just-le-Martel et de Royères, sous l'égide de leurs Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) respectifs (Limoges Métropole et la Communauté de Communes de Noblat) ont souhaité engager un travail visant à définir et à réaliser des travaux d'aménagement de la rue de la Haute-Rippe dont l'emprise se situe sur chacune des deux communes.

L'estimation financière globale de l'opération est évaluée à 202 000 € HT environ qui serait pris en charge à hauteur de 50 % chacun par les deux EPCI.

Pour une bonne coordination des travaux, nécessitant l'intervention de deux maîtres d'ouvrages, Limoges Métropole serait désignée maître d'ouvrage unique pour cette opération.

Le bureau communautaire autorise le Président à signer la convention de désignation de maître d'ouvrage unique à intervenir avec la Communauté de Communes de Noblat ainsi que la convention de financement définitif.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 septembre 2019

Aménagement du secteur de la Cité à Limoges - Opérations d'archéologie préventive -
Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique avec ENEDIS

Dans le cadre du projet d'aménagement du secteur de la Cité à Limoges, se dérouleront des opérations d'archéologie préventive, préalables aux travaux prévus courant 2020.

Limoges Métropole et ENEDIS étant concernés par ces opérations, il convient de désigner Limoges Métropole comme maître d'ouvrage unique des opérations d'archéologie préventives sur l'ensemble de l'emprise du projet concernée.

Cette délégation serait circonscrite à la période nécessaire aux mesures d'archéologie préventive (diagnostic prescrit et fouilles éventuelles).

Le bureau communautaire autorise le Président à signer la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique à intervenir avec ENEDIS.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 septembre 2019

Modification règlement intérieur d'utilisation V'LiM - Evolution de la périodicité de la maintenance régulière

Afin d'améliorer le service rendu aux usagers, il est proposé d'adapter le règlement intérieur d'utilisation V'Lim en allongeant de 3 à 6 mois, le délai entre chaque maintenance des vélos.

Le bureau communautaire approuve les modifications du règlement d'utilisation V'LiM,

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 septembre 2019

Convention de partenariat entre Limoges Métropole et l'association Varlin Pont Neuf pour la réalisation d'une étude d'opportunité relative à la mise en œuvre d'un garage solidaire sur le territoire

Dans le cadre d'un projet de garage solidaire, l'association Varlin Pont Neuf (VPN) a sollicité la Région Nouvelle Aquitaine, l'Etat, le Département de la Haute-Vienne et Limoges Métropole pour réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité.

Le bureau communautaire approuve le partenariat entre Limoges Métropole et cette association ainsi que le versement d'une subvention de 7 500 €, et autorise le Président à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

N'a pas pris part au vote :
Mme Julie LENFANT

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 septembre 2019

Convention d'objectifs et de partenariat conclue entre Limoges Métropole et l'Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture (OPPIC) pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics

Limoges Métropole a développé au sein du service insertion un dispositif d'appui et de gestion des clauses sociales et accompagne tout donneur d'ordre ayant pour souhait de développer une politique d'achats socialement responsables en intégrant des clauses sociales d'insertion dans sa commande publique.

Dans ce cadre, le bureau communautaire approuve la mise en œuvre d'un partenariat avec l'Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture (OPPIC), pour une durée de trois ans, et autorise le Président à signer la convention de partenariat pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 septembre 2019

Participation financière à la réalisation de logements locatifs sociaux

Conformément au règlement d'interventions financières approuvé par délibération du conseil communautaire du 7 février 2013 dans le cadre de sa politique de l'habitat, Limoges Métropole a la possibilité de participer financièrement aux opérations de création de logements sociaux sur son territoire.

Le bureau communautaire autorise le président à signer une convention de financement avec :

– NOALIS pour la construction :

- de 16 logements individuels situés allée des Pommiers sur la commune du Vigen, pour un montant de 60 000 €,

- de 12 logements collectifs R+1, situés avenue de Limoges, sur la commune de Couzeix, pour un montant de 46 000 €.

– L'ODHAC pour la construction de :

- 4 pavillons en accession sociale, situés rue Molière sur la commune de Feytiat, pour un montant de 20 000€.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 septembre 2019

Avenant à la convention-cadre action cœur de ville

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), nouvel outil de la loi ELAN permet aux territoires de définir un secteur d'intervention au sein duquel des clauses dérogatoires au droit commun permettent d'accompagner les acteurs publics et privés dans la mise en œuvre d'opérations s'inscrivant dans les stratégies de redynamisation du centre-ville.

Pour les territoires engagés dans le programme Action cœur de ville il est possible de transformer la convention – cadre Action cœur de ville en convention ORT par voie d'avenant.

Par arrêté préfectoral en date du 1^{er} août 2019, le Préfet a homologué la convention-cadre action cœur de ville de Limoges signée le 28 juin 2018 en tant qu'ORT et a fixé son périmètre d'intervention.

Le bureau communautaire autorise le Président à signer l'avenant à la convention-cadre Action cœur de ville de Limoges ainsi que tous les autres avenants à venir et concourant à l'enrichissement du programme.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 septembre 2019

Acquisition immobilière de parcelles de terrain à Rilhac-Rancon "Le Got du Marchand", propriété des consorts TOURNIEROUX en vue de la création d'un aménagement cyclable dans le cadre du Schéma Directeur Intercommunal des Aménagements Cyclables (SDIAC)

Dans le cadre du Schéma Directeur Intercommunal des Aménagements Cyclables (SDIAC), il est envisagé de créer un aménagement cyclable sur la commune de Rilhac- Rancon qui emprunterait une partie d'une parcelle de terrain privée.

Le bureau communautaire autorise Limoges Métropole à acquérir, moyennant le prix global et forfaitaire de 2 723 € (soit 0,38€/m²), deux parcelles de terrain, d'une superficie respective de 6 239 m² et 925 m², situées à Rilhac-Rancon, lieudit « Le Got du Marchand », appartenant aux consorts TOURNIEROUX.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 septembre 2019

Réhabilitation de la station d'épuration de Bellegarde - Constitution d'un droit de passage et d'aqueduc - Lieudit "Les Bruladis" - Commune de Limoges - Propriété de Monsieur Pascal THOMAS

Dans le cadre de la réhabilitation de la station d'épuration à Bellegarde sur la commune de Limoges, il a été choisi d'implanter la nouvelle station sur la même parcelle de terrain appartenant à Monsieur THOMAS et l'acquisition de l'emprise foncière nécessaire fera l'objet d'une délibération en conseil communautaire du 26 septembre 2019.

Une canalisation d'eaux pluviales traversant cette même parcelle, le bureau communautaire autorise au profit de Limoges Métropole, la constitution, à titre gratuit, d'un droit de passage et d'aqueduc d'une surface de 255 m² environ, sur une longueur de 73 mètres linéaires sur cette parcelle.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 septembre 2019

Acquisition immobilière d'une parcelle de terrain à Isle, rue du Cluzeau, propriété de l'ALEFPA - Constitution d'un droit de passage et d'aqueduc et d'un droit d'occupation temporaire - convention avec ENEDIS

Il apparait nécessaire que Limoges Métropole devienne propriétaire d'une emprise de terrain située sur la commune d'Isle sur laquelle est situé un poste de refoulement des eaux usées, servant à la fois à Limoges Métropole dans le cadre de l'exercice de sa compétence assainissement et à ENEDIS pour l'électricité.

Le bureau communautaire autorise donc Limoges Métropole à acquérir, moyennant le prix global et forfaitaire de 750 € TTC net vendeur, partie d'une parcelle de terrain d'une superficie de 250 m² environ, située sur la commune d'Isle appartenant à l'Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie (ALEFPA) et autorise le Président à signer la convention de mise à disposition à intervenir avec ENEDIS.

De plus, des canalisations publiques d'eaux usées et pluviales traversant les parcelles de terrain appartenant à l'ALEFPA, le bureau communautaire autorise au profit de Limoges Métropole la constitution, à titre gratuit :

- d'un droit de passage et d'aqueduc d'une surface de 1 563 m² environ, sur une longueur de 480 mètres linéaires, ainsi qu'un droit d'occupation temporaire de 3 711 m² environ, sur une parcelle de terrain d'une superficie de 12 785m² située sur la commune d'Isle;
- d'un droit de passage et d'aqueduc d'une surface de 246 m² environ, sur une longueur de 47,30 mètres linéaires, ainsi qu'un droit d'occupation temporaire de 400 m² environ, sur une parcelle de terrain d'une superficie de 571 m² située sur cette même commune.

ADOpte A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 septembre 2019

Intégration au domaine public communautaire
Acquisition immobilière de parcelles de terrain

Le bureau communautaire autorise Limoges Métropole à acquérir :

- à l'euro symbolique, une parcelle de terrain d'une surface de 225 m² située sur la commune de Chaptelat, lieudit « Le Touyer », appartenant à Monsieur et Madame RIBIERE en vue de son intégration dans le domaine public de la voirie communautaire,
- à titre gratuit, une parcelle de terrain située, rue Nelson Mandela, sur la commune de Rilhac-Rancon d'une contenance de 1 832 m², propriété de Monsieur et Madame Daniel Lassalle et de classer cette voirie, les ouvrages et réseaux divers y attenant et en tréfonds pour lesquels Limoges Métropole est compétente dans le domaine public communautaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 septembre 2019

Constitution de droits de passage et d'aqueduc et d'occupation temporaire au profit de
Limoges Métropole - Commune de Bonnac-La-Côte, lieudit "Les Pradeaux" - propriété de
Madame MIAN Hélène

Afin que Limoges Métropole puisse procéder aux travaux de réfection du réseau d'eaux usées
situé au centre bourg de la commune de Bonnac-la-Côte, le bureau communautaire autorise au
profit de Limoges Métropole, la constitution, à titre gratuit, d'un droit de passage et
d'aqueduc d'une surface de 15 m² environ et d'un droit d'occupation temporaire de 40 m²
environ, sur une longueur de 6 ml, pour le passage d'une canalisation d'eaux usées sur une
parcelle de terrain de 1350 m², appartenant à Madame Hélène MIAN.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 septembre 2019

Constitution de droits de passage et d'aqueduc et d'occupation temporaire au profit de Limoges Métropole - Commune de Limoges, lieudit "Les Essarts" - propriété de la Ville de Limoges

Dans le cadre de l'aménagement du parc d'activités « Les Essarts » situé sur le secteur de la Grande Pièce, à Limoges, Limoges Métropole prévoit de prolonger la canalisation d'eaux pluviales existante et de régulariser la situation d'une canalisation implantée depuis la réalisation de la Voie de Liaison Nord en 2012.

Le bureau communautaire autorise au profit de Limoges Métropole la constitution, à titre gratuit :

- d'un droit de passage et d'aqueduc d'une surface de 70 m² environ et d'un droit d'occupation temporaire de 235 m² environ, sur une longueur de 31,30 ml, sur une parcelle de terrain d'une superficie de 12 820 m², lui appartenant,
- et d'un droit de passage et d'aqueduc d'une surface de 43 m² environ et d'un droit d'occupation temporaire de 124 m² environ, sur une longueur de 14,30 ml, sur une parcelle de terrain lui appartenant également.

ADOPTE A L'UNANIMITE